



Siège : 8-10 rue d'Astorg, 75008 PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

13 mars 2024

21 Bd Malesherbes, Paris et en visio Teams

En présence des membres :

- Groupama Assurances Mutuelles (GMA), représentée par Laurent Poupart
- Groupama Centre-Atlantique (GCA), représentée par Denis Roumégous
- Groupama Centre-Manche (GCM), représentée par Joël Lafontaine
- Groupama Grand Est (GGE), représentée par Marie Fischer
- Groupama Loire Bretagne (GLB), représentée par Claude Robert
- Groupama Méditerranée (GMed), représentée par Nicolas Assémat
- Groupama Nord-Est (GNE), représentée par Laurent Poupart
- Groupama Rhône-Alpes Auvergne (GRAA), représentée par Nathalie Morel
- Forêts Assurances-Misso, représentée par Guillaume Bouffard
- Groupama Paris Val de Loire (GPVL), représentée par Valérie Detappe

En présence des personnalités qualifiées :

- Jean Rambatomanga, expert Madagascar
- Henri Lemoine, président de Générations Mouvement-Fédération nationale, est représenté par Hélène Guth

Les représentants de Groupama d'Oc et de Groupama Océan Indien ont donné leur pouvoir.

Monsieur Laurent Poupart préside la séance.

Le Président, constatant que le quorum est atteint.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 6 juin 2023

Les membres du Conseil adoptent le PV du Conseil du 6 juin 2023 à l'unanimité.

2. Rapport d'activité et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et budget prévisionnel

Thibaut de Fouchécour, secrétaire général de l'association à GMA, présente le rapport d'activité de l'association. [le rapport annuel de l'association a été communiqué aux administrateurs]

En termes d'organisation, l'exercice 2024 a vu l'adhésion de Groupama Immobilier et de ses filiales, qui deviennent « membres Groupama actifs », une nouvelle catégorie d'administrateurs. Par ailleurs, une nouvelle association régionale a été créée en 2023, l'association Centre-Manche, qui soutiendra un projet de reboisement pluriannuel (4 pépinières au sein d'écoles).

Les statuts ont été mis à jour le 26 juin 2023, au sujet de l'élargissement des catégories de membres et de la reformulation sur la perte de qualité de membre :

- Une catégorie de « membres Groupama actifs » est créée, destinée aux entités du groupe Groupama ayant des engagements s'inscrivant dans une démarche de contribution aux enjeux sociaux et environnementaux en lien avec l'Association. La demande d'adhésion doit être accompagnée du parrainage d'un membre fondateur. Les membres Groupama actifs ont les mêmes droits et prérogatives que les membres fondateurs de l'Association. Notamment les membres Groupama actifs paient une cotisation annuelle à l'Association.
- Par ailleurs, la formulation de la perte de qualité de membre a été reprécisée, en 4 motifs possibles.

Le voyage collectif de 2023 a rassemblé les représentants de 15 associations, d'une élue de GGE (pour le mécénat WoZaMa) et du président national de Générations Mouvement ; Sarthe et Orne ont rejoint le groupe à la séance finale de débriefing.

Les déplacements se sont bien déroulés ; le programme des groupes s'est réalisé comme prévu, selon le programme monté avec l'agence Kijana.

Les projets ont bien repris après la coupure du début des années 2020 du fait de la crise. Les projets sont portés sur place par des leaders, dont le concours est essentiel pour la réussite.

Un problème émerge de plus en plus : la sécurité – plusieurs cas mentionnés d'agressions graves dans l'environnement des projets que nous avons visités.

Les voyages réalisés en 2023 (le voyage collectif et les voyages de Sarthe et Orne) étaient importants pour le contact avec nos interlocuteurs sur le terrain, le suivi des projets – la plupart des sites ont pu être visités.

Les associations départementales ou régionales ont continué en 2023 les réalisations des projets, dans des conditions souvent difficiles.

Pour l'Association nationale : poursuite du soutien à l'agri-agence FERT dans le cadre de l'adaptation au changement climatique (2^e année, amélioration des pratiques agricoles pour les paysans de la région d'Ihorombe) et soutien au projet pilote d'Ampéfy (13 villages), réussir en faisant travailler ensemble les acteurs locaux (2^e année également, soutien à des écoles et à un centre médical).

Nous devons faire connaître davantage nos actions et associations dans nos caisses et nos régions. Il y a beaucoup de marge de progression sur ce sujet. Et c'est important pour la pérennité des actions.

S'agissant des commandes de gâteaux de la Biscuiterie, les commandes de 2023 se sont déportées nettement vers les boîtes Sucre (nouveau modèle depuis 2022), plus faciles à écouler par les associations ; le prix des boîtes ¼ (Oiseaux), comme pour les exercices 2021 et 2022, est perçu comme trop élevée

- La nouvelle boîte Sucre est à un prix particulièrement attrayant, 7 euros (dont ristourne de 2,74 euros).
- Le volume total est en relatif recul, à 28.445 boîtes, par rapport à 2022 (30.820) ; les niveaux de vente d'avant crise Covid n'ont pas été retrouvés jusqu'ici.
- Un volume de stockage exceptionnellement élevé de boîtes (Sucre) à la Biscuiterie en fin d'année 2023 a amené celle-ci, compte tenu de la charge occasionnée sur sa trésorerie, à effectuer le versement en deux échéances des rétributions de 2023 aux associations.

Philippe Ghestem, vérificateur des comptes, présente le rapport financier des comptes de l'exercice 2023.

Le total des recettes sur l'exercice s'élève à 104.516,26 euros et continue ainsi à croître. Elles se répartissent en trois principaux postes, la subvention annuelle de GMA, les cotisations des membres fondateurs et des dons personnels.

S'agissant des dépenses elles s'élèvent à 79.241,01 euros, en fort recul par rapport à 2022 (111.053,48 euros, car il y avait le financement exceptionnellement de 2 voyages annuels en 2022) ; deux postes, les frais du voyage annuel et les soutiens aux projets de l'association nationale.

La situation financière de l'association est très favorable.

Le vérificateur des comptes est invité par le Président à s'exprimer sur la mission de vérification et confirme son accord pour la validation des comptes.

Après en avoir délibéré et après avoir entendu le rapport d'activité et le rapport financier, le Conseil d'administration, à l'unanimité des voix, arrête les comptes de l'exercice 2023, tels qu'ils viennent d'être présentés.

Il décide de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approuver les comptes comme ainsi décidé.

Les aspects de budget prévisionnel sont abordés ultérieurement lors du Conseil.

3. Convocation d'une assemblée générale

Sur la proposition du Président, le Conseil d'administration décide de convoquer les administrateurs en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 24 juin 2024 à 10h30, au 21 boulevard Malesherbes – 75008 Paris, sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité et rapport financier,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Montant des cotisations annuelles,
- Tour de table pour un point de situation des projets en cours.

4. Budget 2024 et subvention annuelle demandée à Groupama Assurances Mutuelles

Le Président propose à Thibaut de Fouchécour de présenter le projet de budget annuel 2024 de l'association.

Après en avoir délibéré et après avoir entendu la présentation du budget 2024, le Conseil d'administration, à l'unanimité des voix, approuve le budget.

Le Président présente la demande de versement à Groupama Assurances Mutuelles d'un don de 65.000 € à l'Association au titre de l'exercice 2024 pour la réalisation du projet suivant : le fonctionnement et la réalisation des missions prévues dans l'objet de l'Association (art. III des statuts) et sa charte de conduite.

Le Président propose au Conseil la conclusion d'une convention de mécénat entre la Caisse nationale de réassurance mutuelle agricole Groupama et l'Association pour définir les conditions pluriannuelles encadrant le projet de don.

Après avoir délibéré et sur la proposition du Président, le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet de versement de 65.000 euros par GMA et le principe de la convention, et confère au Président tous pouvoirs pour la signer.

5. Point sur la situation politique et sociale à Madagascar

Monsieur Rambatomanga, expert Madagascar, fait un point sur la situation de Madagascar.

6. Point sur les relations entre les Caisses régionales et les associations

Les administrateurs échangent sur les perspectives, dont le voyage annuel des représentants des associations ; le financement de projets à Madagascar et les actions de communication préparatoires à la célébration de 2025.

Claude Robert annonce que Fabienne Amiaux le remplacera désormais au CA de l'association.

7. Demande d'adhésion de l'association Centre-Manche

Monsieur de Fouchécour présente la demande de l'association « Action Solidarité Madagascar Groupama Centre-Manche ».

Conformément à l'article VI des statuts, l'association « Action Solidarité Madagascar Groupama Centre-Manche » a un objet compatible avec celui de l'association Action Solidarité Madagascar ; la demande a été formulée par écrit et est accompagnée du parrainage d'un membre fondateur.

Après en avoir délibéré le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve l'adhésion de l'association Action Solidarité Madagascar Groupama Centre-Manche.

8. Point sur le projet de célébration des 30 ans (1995-2025)

Monsieur de Fouchécour indique que l'association aura 30 ans en 2025 et organisera un événement. Des réunions ad hoc seront organisées à ce titre.

9. Projet de voyage à Madagascar

Monsieur de Fouchécour présente le projet de voyage à Madagascar en 2024 qui sera avancé au mois de septembre 2024.

L'ordre du jour du Conseil étant épuisé, le Président clôture la séance.

A Paris, le 13 mars 2024.

Le Président,
Laurent Poupert

Le Secrétaire,
Pascal Viné